

DACP

REF : DACP2016039

Signataire : ED/ES

Séance du Conseil Municipal du 17/11/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Marchés d'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole et GPL pour les années 2017 à 2020. Approbation du marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le marché d'approvisionnement en super carburant sans plomb, gazole et GPL, actuellement en cours, ne sera pas reconduit pour l'année 2017 comme le marché le prévoyait.

Pour rappel, ce marché est structuré la façon suivante :

Désignation des lots
Lot n°1 : Supercarburant sans plomb
Lot n°2 : gasoil
Lot n°3 : G.P.L. (Cartes accréditives)

Cependant depuis la fin de l'année 2015, suite à incident lors d'une livraison, la cuve défectueuse interdit tout approvisionnement de la ville par le titulaire des lots 1 et 2 du marché.

Cet équipement a donc fait l'objet d'une expertise qui a conduit la collectivité à prendre le parti de ne pas procéder à sa remise en état, compte tenu de son caractère techniquement contraignant et trop onéreux.

Ainsi depuis et jusqu'à aujourd'hui, l'ensemble des approvisionnements tout carburant se fait uniquement sur le lot spécifique d'approvisionnement par carte accréditive non dimensionnée pour l'importance des besoins.

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de passer un accord cadre à bons de commande pour satisfaire aux besoins de la collectivité uniquement par cartes accréditives dédiées.

Cette organisation présente en effet les avantages suivants :

- Les cartes accréditives sont paramétrables et personnalisables au gré des besoins et des choix de la collectivité.

- * Paramètres définis par l'utilisateur en fonction des utilisations :
 - Plafonds carburants----- €/jour ou €/mois
 - Plafonds services ----- €/mois
 - Capacité du réservoir ----- litre/prise
 - * Possibilité d'attribuer un code par véhicule et un autre spécifique à chaque utilisateur.
- Le contrôle des consommations et du suivi des marchés sont pérennisés :
- * Accessibilité depuis le site internet de l'opérateur dédié par codes d'accès :
 - Outils disponible 24h/24h qui permet de créer une carte à tout moment et de consulter en permanence l'état du parc
 - * Possibilité de modification des paramètres d'une carte
 - * Possibilité de faire opposition sur un support
 - * Protection contre la perte et le vol, suivi des éléments de facturation, analyse des dépenses
 - * Possibilité de lancer des alertes consommations

Ce type de gestion externalisée transfère la charge et le coût de l'application des normes réglementaires sur l'opérateur économique et libère partiellement le personnel dédié à la régie, permettant ainsi de le déployer sur d'autres tâches à coût constant.

Cet accord-cadre sera global dans la mesure où tous les opérateurs économiques susceptibles de répondre à appel d'offres (distributeurs pétroliers disposant d'un réseau de stations services) sont en capacité de fournir les carburants nécessaires (sans plomb, gasoil, GPL). Il sera passé pour une période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2020 au plus tard.

L'accord-cadre sera passé à prix unitaires. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base des prix unitaires du titulaire.

L'accord-cadre fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret :

Montant minimum : 65 000 € HT

Montant maximum : 135 000 € HT

Couvrant d'une part l'approvisionnement en carburant ainsi que le coût des cartes accréditatives dédiées estimé annuellement à 1 000 € HT.

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le seuil minimum de ce dernier. Le seuil maximum annuel ne donne aucun droit au titulaire du marché et n'engage en rien la ville.

L'accord-cadre sera conclu sur Appel d'offres ouvert, conformément aux articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices correspondants sur la nature budgétaire 60622.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'accord-cadre susvisé et d'autoriser, consécutivement à la décision de la commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, madame la Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 NOVEMBRE 2016

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 17 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 Novembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria. Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme TLILI Leïla
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. GARNIER Daniel
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016039

Signataire : ED/ES

OBJET : Marchés d'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL pour les années 2017 à 2020. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'abrogation du Code des Marchés Publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 pris en application de ladite ordonnance,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu de lancer un nouvel accord-cadre à bon de commande pour satisfaire aux besoins de la collectivité pour les quatre années à venir.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre global à bons de commande, relatif à l'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL par carte accréditive, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pendant trois fois au maximum, pouvant couvrir les années 2017 à 2020 et les seuils annuels suivants :

Montant minimum : 65 000 € HT

Montant maximum : 135 000 € HT

Couvrant d'une part l'approvisionnement en carburant ainsi que le coût des cartes accréditives dédiées estimé annuellement à 1 000 € HT.

AUTORISE, consécutivement à la décision de la commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, madame la Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 18/11/2016

Publié le : 18/11/2016

Certifié exécutoire le : 18/11/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

